

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf d'avril, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Jacques THIROUIN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 14

Votants : 19

Etaient présents : Mmes et MM. Jacques THIROUIN, Michel GAY, Arlette RONDEPIERRE, Joël THIVEND, Marie CHERVIER, Christiane THEVENET, Didier PICARD, Charles PERROT, Jean-Claude JOANIN, Joseph NGUYEN, Dominique MUZELLE, Evelyne DEVEAUX, Ludovic PICOT et Nicolas GAUTHIER

Absents excusés : Mmes Muriel MARCELLIN, Sylvie GALLAND, MM Laurent BELUZE, Jean-Jacques BESACIER, Mmes Valérie MEUNIER, Claudine CLAIR D'ANTONIO, Emilie GIRARD et Christelle DUBOUIS-BAGLAN

Procurations : Mme Muriel MARCELLIN à Mme Christiane THEVENET, Mme Sylvie GALLAND à Mme Marie CHERVIER, M. Laurent BELUZE à M. Dominique MUZELLE, Mme Valérie MEUNIER à Mme Arlette RONDEPIERRE et Mme Claudine CLAIR D'ANTONIO à M. Ludovic PICOT

Date de convocation du Conseil municipal : le 23 avril 2019

Secrétaire de séance : Mme Evelyne DEVEAUX

1 – Procès-verbal de la réunion du 11 avril 2019:

Adopté à l'unanimité.

2 – Délégation de compétence : compte-rendu des décisions prises :

Par arrêtés du Maire : depuis le Conseil municipal du 11 avril 2019, la délégation de compétence a été utilisée 1 fois (19-10).

3 – Travaux de rénovation de l'école élémentaire : approbation des marchés à procédure adaptée pour les lots

1-2-3

N° 2019-04-29/01

M^{me} Arlette RONDEPIERRE, Adjointe au Maire déléguée aux bâtiments, rappelle que le Conseil municipal a approuvé par la délibération N° 2019-01-31/02 du 31 janvier 2019 le projet définitif valant dossier de consultation des entreprises pour les travaux de rénovation de l'école élémentaire.

Les travaux portent essentiellement sur le remplacement des menuiseries extérieures, avec intégration de systèmes d'occultation. Il a été jugé préférable de retenir le principe du « brise soleil orientable » au volet roulant, plus performant en terme gestion des apports solaires et en terme de protection contre le rayonnement solaire modulable sans perte de luminosité.

Les travaux sont répartis en 3 lots et sont traités par marchés séparés :

- Lot 1 - Désamiantage
- Lot 2 - Menuiseries extérieures aluminium vitrées – BSO (brise soleil orientable) – stores extérieurs – rideaux.
- Lot 3 - Electricité.

La consultation des entreprises a été lancée le 5 mars 2019 sur le profil acheteur de la Commune (plate-forme des marchés publics du Département). Une publication légale a été faite dans le journal La Tribune Le Progrès du vendredi 8 mars 2019 (annonce N° 139522100) et au BOAMP le 5 mars 2019 (annonce N° 19-34805). Les offres devaient être remises au plus tard le 3 avril à 17 heures. Il s'agit de marchés de travaux à procédure adaptée conformément à l'article 27 du décret N° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Treize offres dématérialisées ont été reçues sur la plateforme des marchés publics.

Le rapport d'analyse du maître d'œuvre AABT a été présenté pour avis à la commission « MAPA » le mardi 23 avril 2019.

M^{me} Arlette RONDEPIERRE rappelle les critères qui ont été retenus pour le jugement des offres :

1. Le prix des prestations : 50 %
2. Capacité du postulant : 25%
3. Valeur Technique : 25%.

M^{me} Arlette RONDEPIERRE donne connaissance du rapport d'analyse et du classement. Elle précise que 2 offres du lot N° 2 ont été déclarées irrégulières car elles ne respectent pas le planning imposé.

Les offres les mieux-disantes et classées « premières » par lot sont :

Lot 1 - désamiantage → Sas ADS Note 18.00 Prix : 18 824.00 € HT

Lot 2 - Menuiseries extérieures aluminium vitrées / BSO (brise soleil orientable) / stores extérieurs / rideaux.

→ Sarl B'ALU Note 14.50 Prix : 154 120.00 € HT

Lot 3 - Electricité → Sarl THEVELEC Note 18.50 Prix : 8 130.80 € HT

Le montant total des marchés s'élève à 181 074.80 € HT.

Mme Arlette RONDEPIERRE rappelle que la délégation qui a été accordée au Maire en matière de passation des marchés, par une délibération du 8 avril 2014, porte sur les marchés d'un montant inférieur à 90 000 € HT.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante d'approuver les marchés de travaux.

Vu le rapport d'analyse des offres et le classement des offres,

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Approuver le marché de travaux avec la Sas ADS (Clermont-Ferrand) pour un montant de 18 824 € HT, soit 22 588.80 € TTC pour le lot N° 1 désamiantage ;
- Approuver le marché de travaux avec la Sarl B'ALU (Iguerande) pour un montant de 154 120 € HT, soit 184 944 € TTC pour le lot N° 2 Menuiseries extérieures aluminium vitrées – BSO (brise soleil orientable) – stores extérieurs – rideaux. ;
- Approuver le marché de travaux avec la Sarl THEVELEC (Bourg de Thizy) pour un montant de 8 130.80 € HT, soit 9 756.96 € TTC pour le lot N° 3 Electricité ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer ces marchés de travaux ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

➔ **POUR à l'unanimité**

4 – Travaux d'extension de la salle ERA pour la création d'un local de stockage et de toilettes PMR : approbation des marchés à procédure adaptée pour les lots 1 à 8

N° 2019-04-29/02

M^{me} Arlette RONDEPIERRE, Adjointe au Maire déléguée aux bâtiments, rappelle que le Conseil municipal a approuvé par la délibération N° 2019-02-19/02 du 19 février 2019 le projet définitif valant dossier de consultation des entreprises pour les travaux d'extension de la salle ERA (création d'un local de stockage et de toilettes PMR).

L'extension de l'ERA vise à libérer des espaces dans la salle existante en transférant du matériel dans le nouveau local construit. La surface de plancher créée s'élève 74.44 m². Un sanitaire accessible aux personnes handicapées est également aménagé afin de desservir les équipements de proximité (piste pump-track et terrains de tennis).

Les travaux sont répartis en 8 lots et sont traités par marchés séparés :

Lot 1	TERRASSEMENT GROS OEUVRE ENDUITS DE FACADES
Lot 2	ETANCHEITE ZINGUERIE
Lot 3	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM LAQUEES METALLERIE
Lot 4	MENUISERIES INTERIEURES BOIS

Lot 5	PLATRERIE ISOLATION PEINTURES
Lot 6	CARRELAGES FAIENCES
Lot 7	PLOMBERIE SANITAIRES CHAUFFAGE
Lot 8	ELECTRICITE VMC

La consultation des entreprises a été lancée le 5 mars 2019 sur le profil acheteur de la Commune (plate-forme des marchés publics du Département). Une publication légale a été faite dans le journal La Tribune Le Progrès du vendredi 8 mars 2019 (annonce N° 139624800) et au BOAMP le 5 mars 2019 (annonce N° 19-35216).

Les offres devaient être remises au plus tard le 1^{er} avril à 12 heures. Il s'agit de marchés de travaux à procédure adaptée conformément à l'article 27 du décret N° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Dix-neuf offres dématérialisées ont été reçues sur la plateforme des marchés publics.

Le rapport d'analyse du maître d'œuvre Vincent BUCHET, architecte, a été présenté pour avis de la commission « MAPA » le jeudi 25 avril 2019.

M^{me} Arlette RONDEPIERRE rappelle les critères qui ont été retenus pour le jugement des offres :

1. Le prix des prestations (60 %) sous réserve qu'il ne soit pas anormalement bas.

Note sur 20 calculée en fonction de la formule suivante :

$$\text{NOTE} = \frac{(\text{Prix le plus bas}) \times 20}{(\text{prix du candidat})}$$

2. La valeur technique des prestations (40 %), notamment l'adéquation entre le programme des travaux et les moyens décrits dans le mémoire explicatif.

A – moyens humains et techniques affectés à l'opération (14 points)

B – planning et délai d'exécution proposé par le candidat (6 points)

M^{me} Arlette RONDEPIERRE donne connaissance du rapport d'analyse et du classement.

Les offres les mieux-disantes et classées « premières » par lot sont :

Lot N°	Intitulé du lot	Nom de l'entreprise	Note obtenue	Classement	Montant HT
1	TERRASSEMENT GROS OEUVRE ENDUITS DE FACADES	SAS DELAIRE à Lentigny	20	1	38 700.00
2	ETANCHEITE ZINGUERIE	Sas SUPER à Saint Genest Lerpt	20	1	44 910.00
3	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM LAQUEES METALLERIE	Sasu BAL MENUISERIE à Champdiou	20	1	8 904.25
4	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	Sarl CREA-BOIS à Parigny	20	1	6 102.97
5	PLATRERIE ISOLATION PEINTURES	Sarl MENIS à St Nizier-sous-Charlieu	20	1	2 563.11
6	CARRELAGES FAIENCES	Sas MURAT CARRELAGES à Montbrison	20	1	1 576.50
7	PLOMBERIE SANITAIRES CHAUFFAGE	Sarl ETS CHARRIER à Roanne	20	1	4 009.75

8	ELECTRICITE VMC	Sarl THEVELEC à Bourg de Thizy	20	1	5 315.57
---	-----------------	-----------------------------------	----	---	----------

Le montant total des marchés s'élève à 112 082.15 € HT.

Mme Arlette RONDEPIERRE rappelle que la délégation qui a été accordée au Maire en matière de passation des marchés, par une délibération du 8 avril 2014, porte sur les marchés d'un montant inférieur à 90 000 € HT.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante d'approuver les marchés de travaux.

Vu le rapport d'analyse des offres et le classement des offres,

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Approuver les marchés de travaux tels qu'indiqués ci-après

Nom de l'entreprise	Montant HT	Montant TTC	Lot N°	Intitulé du lot
Sas DELAIRE à Lentigny	38 700.00	46 440.00	1	TERRASSEMENT GROS OEUVRE ENDUITS DE FACADES
Sas SUPER à Saint Genest Lerpt	44 910.00	53 892.00	2	ETANCHEITE ZINGUERIE
Sasu BAL MENUISERIE à Champdieu	8 904.25	10 685.10	3	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM LAQUEES METALLERIE
Sarl CREA-BOIS à Parigny	6 102.97	7 323.56	4	MENUISERIES INTERIEURES BOIS
Sarl MENIS à St Nizier-sous-Charlieu	2 563.11	3 075.73	5	PLATRERIE ISOLATION PEINTURES
Sas MURAT CARRELAGES à Montbrison	1 576.50	1 891.80	6	CARRELAGES FAIENCES
Sarl ETS CHARRIER à Roanne	4 009.75	4 811.70	7	PLOMBERIE SANITAIRES CHAUFFAGE
Sarl THEVELEC à Bourg de Thizy	5 315.57	6 378.68	8	ELECTRICITE VMC

- Autoriser Monsieur le Maire à signer ces marchés de travaux ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

➔ **POUR à l'unanimité**

5 – Modification d'une subvention 2019 à une association

N° 2019-04-29/03

Madame Christiane THEVENET, Conseillère Municipale, rappelle que le Conseil municipal a attribué, par la délibération n° 2019-04-11/03 du 11 avril 2019, les subventions aux associations.

Une subvention de 150 € a été notamment attribuée au Club « Accueil et Amitié » pour aider aux financements de fournitures.

En effet, il avait été prévu que l'atelier peinture préparerait des toiles à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de notre jumelage avec la ville de Gruyères (Suisse). Une exposition était programmée pour la venue des suisses du 30 mai au 2 juin 2019.

Or, l'atelier peinture n'aura pas le temps nécessaire pour réaliser les toiles avant l'exposition.

Mme Christiane THEVENET invite l'assemblée à annuler l'attribution de la subvention de 150 €.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Annuler la subvention, d'un montant de 150 €, attribuée au Club Accueil Amitié par la délibération n° 2019-04-11/03 du 11 avril 2019.

➔ **18 voix POUR, 1 voix CONTRE (Ludovic PICOT)**

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21 h